

Information

collecte des déchets ménagers

TRIER / COLLECTER / VALORISER



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU
**VAL
D'ESSONNE**

Quelle est la fréquence de collecte des bacs en porte-à-porte ?



La collecte des ordures ménagères résiduelles

📅 1 semaine sur 2* 📍 Zones 1 à 3

À compter du 1^{er} juillet 2022, le nouveau règlement de collecte indiquant une collecte une semaine sur deux s'applique.

* À noter, le plan de collecte des déchets de la CCVE prévoit aussi une réponse aux besoins occasionnels saisonniers qui génèrent un volume supplémentaire de déchets : périodes estivales ou fêtes de fin d'année.

Durant ces périodes, les ordures ménagères résiduelles seront ramassées chaque semaine et leurs dates de collecte communiquées au préalable.



La collecte des emballages et papiers

📅 Toutes les semaines

📍 Zones 1 à 3

La collecte des emballages a lieu une fois par semaine, dans un objectif environnemental constant de valoriser de meilleures pratiques de tri et un meilleur recyclage des déchets.



La collecte du verre

📅 1 semaine sur 2

📍 Zone 1

La mise en place du nouveau service de collecte et son adaptation dans le temps accompagnent ainsi l'évolution des usages des habitants du Val d'Essonne.

Des mesures d'accompagnement au changement se poursuivent :

- Promotion et développement du compostage individuel et collectif
- Adaptation de la dotation en bacs (volume et nombre) selon la composition du foyer
- Actions de prévention pour la réduction des déchets (anti gaspillage, zéro déchet, tri...)



La collecte des déchets végétaux

📅 1 semaine sur 2 entre mi-mars et mi-novembre

📍 Zones 1 et 2

Pour rappel, les sacs papiers sont définitivement remplacés par des bacs spécifiques. Vous avez le choix de disposer d'un ou plusieurs bacs pour la collecte des déchets végétaux, d'une capacité de 240 litres et pucés, en remplissant le formulaire en ligne sur www.valessonne.fr ou en adressant un mail à environnement@ccvalessonne.com. Le détail des conditions tarifaires se trouve au verso de ce document.

Détail des zones

Zone 1 : Mennecey

Zone 2 : Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Chevannes, D'Huisson-Longueville, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, La Ferté-Alais, Nainville-les-Roches, Ormoy, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit

Zone 3 : Auvernaux, Champcueil, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, Orveau



Comment se décompose la grille tarifaire ?

La nouvelle grille a été adaptée aux usages constatés. On y retrouve le principe de la part fixe et de la part variable.

 La **part fixe**, composée de deux forfaits cumulatifs, finance la mise à disposition des équipements de collecte publics et frais de gestion pour tous les citoyens de la CCVE. Elle sera imputée à l'ensemble des usagers du service.

 La **part variable**, représentant le coût du traitement par le SIREDOM des déchets produits, sera calculée selon la fréquence de la présentation de vos conteneurs à la collecte. Le nombre de levées effectuées sera comptabilisé à l'aide d'une puce dont chaque bac est équipé, permettant d'ajuster la facturation à la réalité.

Notre simulateur de calcul de facture sur www.valessonne.fr



ou en flashant ce code

PART FIXE

Forfait accès aux services

 **Part fixe**
montant forfaitaire annuel TTC

+

 **Part variable**
tarif TTC à la levée

Charges générales

Ménages

Non ménages

Emballages en Apport Volontaire

Verre en Apport Volontaire

Déchèteries

Encombrants

Déchets végétaux

Verre en porte-à-porte

Total

	Ménages			Non ménages		
	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Charges générales	42,90 €			42,90 €		
Emballages en Apport Volontaire	15,80 €			15,80 €		
Verre en Apport Volontaire	5,50 €			5,50 €		
Déchèteries	98,90 €			paiement direct au Siredom suivant leur grille tarifaire		
Encombrants	2,00 €			Non concerné		
Déchets végétaux	2,00 €	2,00 €	-	Non concerné		
Verre en porte-à-porte	8,90 €	-	-	8,90 €	-	-
Total	176,00 €	167,10 €	165,10 €	73,10 €	64,20 €	64,20 €

Forfait selon les bacs

Bac d'ordures ménagères résiduelles

Bac emballages et papiers

Bac déchets végétaux

Optionnel pour zones 1 et 2

1^{er} bac
2^{ème} bac et suivants

	Bac de 80 L	Sans bac / bac de 120 L	Bac de 140 L	Bac de 240 L	Bac de 340 L	Bac de 360 L	Bac de 660 L	Bac de 770 L
Bac d'ordures ménagères résiduelles	31,18 €	46,78 €	54,57 €	93,55 €	132,53 €	140,33 €	257,27 €	300,15 €
Bac emballages et papiers	11,40 €	17,10 €	19,90 €	34,10 €	48,40 €	51,20 €	93,80 €	109,40 €
Bac déchets végétaux	-	-	-	26,00 €	-	-	-	-
Optionnel pour zones 1 et 2	-	-	-	10,00 €	-	-	-	-

Pour les usagers ne pouvant disposer de bacs, les forfaits du bac 120L pour les OM et les emballages et 240L pour les déchets végétaux seront appliqués.

PART VARIABLE

À la levée

Levée d'ordures ménagères résiduelles

Levée emballages et papiers

Levée déchets végétaux

Rdv encombrants

	Bac de 80 L	Bac de 120 L	Bac de 140 L	Bac de 240 L	Bac de 340 L	Bac de 360 L	Bac de 660 L	Bac de 770 L	Sac de 50 L l'unité	Sac de 100 L l'unité
Levée d'ordures ménagères résiduelles	0,93 €	1,40 €	1,63 €	2,79 €	3,95 €	4,19 €	7,67 €	8,95 €	0,58 €	1,16 €
Levée emballages et papiers	0,56 €	0,84 €	0,98 €	1,68 €	2,38 €	2,52 €	4,62 €	5,38 €	0,35 €	0,70 €
Levée déchets végétaux	-	-	-	3,60 €	-	-	-	-	-	1,50 €
Rdv encombrants	15 € par RDV individuel et 150 € par RDV collectif									

Détail des zones

Zone 1 : Mennecey

Zone 2 : Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Chevannes, D'Huison-Longueville, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, La Ferté-Alais, Nainville-les-Roches, Ormoy, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit

Zone 3 : Auvernaux, Champcueil, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, Orveau